

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 18 décembre 2023 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse

NOR : JUSF2334534A

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse.

Vu l'arrêté du 4 septembre 2023 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de la protection judiciaire de la jeunesse les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Titulaires : | Madame Aurélie GRIES
Monsieur Sébastien VILLANOVA
Monsieur Josselin VALDENNAIRE |
| <input type="checkbox"/> Suppléants : | Madame Aurélie POSADZKI
Madame Cécile ROUIBAH
Monsieur Jili BIET |

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

Titulaire : Monsieur Ivan BATTUT

Suppléant : Madame Béatrice BRIOUT

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires : Madame Fatima OULHACHMI
Monsieur Mathieu MOREAU
Monsieur Vincent FRITSCH

Suppléants : Madame Marielle HAUCHECORNE
Monsieur Marc HERNANDEZ
Monsieur Nouredine NEFRA

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

Titulaires : Madame Asma GACÉM
Monsieur Jordaine BENFIALA

Suppléants : Monsieur Abdel-Hamid HASNAOUI
Monsieur Medjid MOUHOUB

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco) :

Titulaire : Monsieur Frédéric GAUTIER

Suppléant : Monsieur Michel TISSIER-BEAUMONT

Article 2

L'arrêté du 4 septembre 2023 susvisé est abrogé.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 décembre 2023

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse


Caroline NISAND